

Cycle de conférences

La justice, les justiciables et le public



COUR DE CASSATION

Programme 2023

Grand'chambre de la Cour de cassation 17H - 19H

Une des mutations les plus notables de la justice contemporaine est son inscription dans la vie de la cité. Mais cette avancée est le fruit d'une longue évolution. Les Parlements d'Ancien Régime ne motivaient pas leurs arrêts. À partir de la Révolution, le juge devait se borner à être « l'exécutant muet de la volonté générale », comme le voulait Rousseau. C'est peu à peu, par l'écrit et par l'oralité, qu'une ouverture au public a pu s'établir. Mais faut-il parler d'un public ? N'y a-t-il pas des publics ? Les parties d'abord, mais aussi les cours supérieures, les professionnels et, plus largement, ce que Chaïm Perelman appelle un « auditoire universel ». Ce cycle de conférences voudrait analyser dans la longue durée la manière dont la justice est entrée en relation avec ses publics et mesurer, à l'échelle de l'histoire, l'ampleur de cette mutation.

2 février 2023

Jeanne d'Arc en procès au XVe siècle

Claude Gauvard, professeure émérite d'histoire du Moyen Âge à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, vice-présidente de l'AFHJ

22 mars 2023

L'oralité des débats et la présence de l'accusé à l'audience, du siècle des Lumières à nos jours

Daniele Negri, professeur de procédure pénale à l'université de Ferrara (Italie)
débat animé par Frédéric Gras et Didier Cholet

30 mars 2023

Les sociétés civiles s'emparent de la justice, l'exemple des Gacaca au Rwanda

Gaudiose Luhaha, docteure en éthique (Faculté de théologie et sciences religieuses) de l'Université de Strasbourg

26 juin 2023

Emotions punitives et peine de mort

Nicolas Picard, agrégé et docteur en histoire contemporaine de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

A partir de septembre 2023, **de 16h à 18h**

- 21 septembre 2023 : **Qualifier le crime et motiver la peine selon les circonstances du crime. L'arbitraire constructif des procureurs généraux de la République de Genève vers 1760-1770**
- 23 novembre 2023 : **Société civile et procès du terrorisme**